

Dans le cadre du service de l'aide sociale à l'enfance, la cellule recherche des origines a pour mission de répondre aux demandes d'accès aux origines personnelles mais aussi d'histoires de placement et/ou adoptives.

## **C'est quoi ?**

**C'est l'accès au dossier administratif** qui a été constitué pendant toute la durée de prise en charge de l'enfant au service de l' Aide Sociale à l'Enfance.

**C'est l'accompagnement par un professionnel** qui vous aidera dans la lecture parfois complexe du dossier, vous fournira des explications sur les documents administratifs, vous aidera dans la compréhension de votre histoire.

## **Pour qui ?**

Toute personne ayant été placée et / ou adoptée, ou ses ascendants (en cas de décès) peut prétendre à faire appel à ce service.

Concernant les personnes adoptées, une procédure particulière peut être mise en oeuvre auprès du [CNAOP](#) (Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles), seul organisme habilité à utiliser tous les moyens mis à sa disposition par la loi du 22 janvier 2002 pour retrouver l'identité de la mère ou du père de naissance.

## **Comment en bénéficier ?**

Vous devez déposer une demande écrite, accompagnée d'un justificatif d'identité par courrier adressé à la Cellule Adoption.

Si vous êtes mineur, l'accord des représentants légaux est obligatoire.

A l'issue de la consultation dans nos locaux, vous pouvez obtenir des copies des documents contenus dans votre dossier.

Vous avez également la possibilité de demander le transfert de votre dossier au Conseil Général de votre domicile.